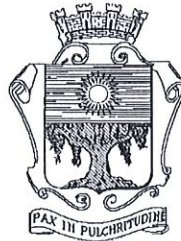


AR Prefecture

006-210600110-20210730-01-DE
Reçu le 04/08/2021
Publié le 04/08/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 30 JUILLET 2021
A 10 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, M. Grégory PETITJEAN à Mme Charlotte MARC, Mme Martine OLLIVIER à Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à Mme Jacqueline POTFER.

ABSENTE : Mme Sophie REID

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 23 juillet 2021

AR Prefecture

006-210600110-20210730-01-DE
Reçu le 04/08/2021
Publié le 04/08/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021 – 29 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société VEOLIA, ayant son siège social Route de la Gaude à Cagnes-sur-Mer (06803), d'un contrat portant sur la mise à disposition de bennes TP 15m3. Les coûts de mise à disposition, de collecte et de traitement sont les suivants :

- location : 2 € H.T/unité/jour
- livraison matériel : 135 € H.T/unité
- échange : 140 € H.T/passage
- passage à vide : 140 € H.T/unité
- traitement : 230 € H.T/tonne

La durée du contrat est de 12 mois.

2021 – 30 : Il a été décidé la passation et la signature avec Mme Sophie PAOLI et M. Tarek BAKKALI, domiciliés au 537, Bd Maréchal Leclerc 06360 EZE, d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le samedi 03 juillet 2021. Le montant total de la location est de 6 650 € TTC.

2021-31 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, agence de Nice, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle électrique, les 1er et 20 juillet 2021, des diverses installations mises en place au jardin de l'Olivaie à l'occasion des manifestations estivales et du festival de musique « Les Nuits Guitares ». Le montant forfaitaire des prestations est de 400 € HT, soit 480 € TTC.

2021-32 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, agence de Nice, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle « solidité » des infrastructures mises en place au jardin de l'Olivaie à l'occasion des manifestations estivales et du festival de musique « Les Nuits Guitares ». Le montant forfaitaire des prestations est de 700 € HT, soit 840 € TTC.

2021-33 : Il a été décidé la passation et la signature avec Mme Sophie DEVICO, domiciliée au 34, Boulevard d'Italie à Monaco (98000), d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le jeudi 19 août 2021. Le montant total de la location est de 5950 € TTC.

AR Prefecture

006-210600110-20210730-01-DE
Reçu le 04/08/2021
Publié le 04/08/2021



2021-34 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « LO PEOLH Cinéma », sise avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer (06310), exploitant « Le Cinéma de Beaulieu », d'une convention portant sur la projection en plein air de séances de cinéma qui se dérouleront sur la place de l'amphithéâtre de la « Batterie » du lundi 5 juillet 2021 au mardi 31 août 2021 à partir de 21h. La commune versera au cinéma de Beaulieu la somme forfaitaire de 4000 € TTC. Ce dernier percevra, en lieu et place de la commune, dans le cadre d'un abandon de recettes, les recettes provenant des droits d'entrée à chaque séance.

2021-35 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APOJE LEASYS SAS, sise 60 Boulevard Point du Jour à Saint Laurent du Var (06700), d'un contrat de maintenance portant sur les photocopieurs RICOH IMC2000 situés dans les services de la police municipale, du centre technique municipal, et du service jeunesse et sports de Beaulieu-sur-Mer. Le coût de la maintenance est de 0,00310 € H.T par photocopie N&B et de 0,0275 € H.T par photocopie couleur. La durée du contrat est de 20 trimestres.

2021-36 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société ORRE Energy, sise rue du Pont des Landes à Coignières (78310), d'une convention portant sur la mise à disposition d'un système d'alerte au sein des établissements scolaires et de la crèche municipale. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite. Le coût annuel des prestations est de 3721 € H.T, soit 4465,20 € TTC pour la première année et 2610 € H.T, soit 3132 € TTC les 3 années suivantes.

2021-37 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SYSTEME DE SECURITE INCENDIE SERVICE, sise 48, route de Canta Galet à NICE, d'une convention portant sur l'entretien des systèmes de désenfumage des bâtiments communaux, tels que l'Hôtel de Ville, le gymnase « Pascal Manini » et l'école élémentaire. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 799,75 € H.T. La durée de la convention est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2021-38 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SYSTEME DE SECURITE INCENDIE SERVICE, sise 48, route de Canta Galet à NICE, d'une convention portant sur l'entretien des systèmes de sécurité-incendie des bâtiments communaux tels que le gymnase « Pascal Manini », les écoles élémentaire et maternelle, la salle de danse et la crèche municipale. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1 290,56 € H.T. La durée de la convention est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2021-39 : Il a été décidé la passation et la signature avec Mme Sarah EL GHOUL et M. Ghassan HASENY, domiciliés au 48, avenue Cyril Besset à NICE (06100), d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le samedi 10 juillet 2021. Le montant total de la location est de 5950 € TTC.

AR Prefecture

006-210600110-20210730-01-DE
Reçu le 04/08/2021
Publié le 04/08/2021



2021-40 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'Association CUIVRES 06, sise 410 chemin de Puissanton, 06220 VALLAURIS - Siret n°827 956 970 00012, d'une convention portant sur la représentation musicale qui aura lieu le vendredi 29 juillet 2021 à 19h30, avec le « Monaco Brass Sextet ». Le coût forfaitaire des prestations est de 5 000 € TTC, avec la prise en charge des frais de restauration des artistes à hauteur de 25 € par personne.

2021-41 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société TECHNOCARTE, sise 370, allée Charles Lavéran à Fos-sur-Mer (13270), d'un contrat de maintenance portant sur le progiciel de facturation « babicarte » installé à la crèche/multi accueils « Les petits malins ». Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 381,62 € H.T. La durée du contrat est de 1 an renouvelable quatre fois par reconduction tacite.

2021-42 : Il a été décidé la passation et la signature avec M. PEREZ, domicilié au 122, rue du Commandant Rolland, 13008 MARSEILLE, d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le dimanche 25 juillet 2021. Le montant total de la location est de 6650 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



RR